



Conseil d'administration du 6 novembre 2025

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2025-21

APPROBATION DE L'EVALUATION 2025 DU CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF) AU PARC NATIONAL DE FORETS

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 22 octobre 2025, s'est tenu le 6 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts et approuvant sa Charte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-08-00021 du 1er août 2025 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le projet de bilan de contrôle interne financier pour l'année 2025 au Parc national de forêts, mis à disposition des membres du Conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

Décide,

ARTICLE 1.

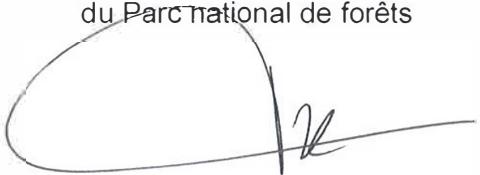
Le bilan du contrôle interne financier du Parc national de forêts pour l'année 2025, présenté en annexe, est adopté.

ARTICLE 2.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

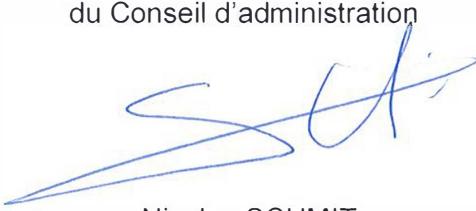
Fait à Châteauvillain, le 6 novembre 2025,

Le directeur
du Parc national de forêts

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Puydarrieux'.

Philippe PUYDARRIEUX

Le président
du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Schmit'.

Nicolas SCHMIT



Contrôle interne financier – Bilan 2025

1. Contexte et objectifs

Conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), le Parc national de forêts poursuit la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne financier (CIF). Ce dispositif vise à garantir la qualité de la programmation et de l'exécution budgétaire (soutenabilité budgétaire), ainsi que la fiabilité des comptes produits (qualité comptable).

Dans la continuité du rapport approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2024, le présent document actualise de manière synthétique la situation au titre de l'exercice 2025. Il met en évidence les principales actions conduites au cours de l'année et leurs incidences, à la marge, sur la cartographie des risques financiers.

2. Actions menées en 2025

Plusieurs actions concrètes ont contribué à renforcer la maîtrise des processus budgétaires et comptables :

- Un dialogue de gestion interne a été mené début septembre 2025, consacré à l'élaboration du budget initial, permettant d'améliorer la lisibilité des arbitrages et la responsabilisation des services.
- Une présentation du logiciel EVA est systématisée lors de chaque nouvelle arrivée, favorisant une meilleure appropriation de l'outil de suivi des projets et du suivi budgétaire.
- Une formation budgétaire interne se perpétue annuellement. Elle a été dispensée en avril dernier, destinée à consolider la compréhension des principes GBCP et du calendrier budgétaire.
- Une automatisation des extractions mensuelles à partir du logiciel comptable permettant de suivre l'exécution budgétaire (dépenses et recettes, globales et fléchées). Cette pratique constitue un premier jalon en vue d'un reporting partagé avec les services en 2026 via le CODIR élargi.
- Une note interparcs est en cours sur les conventions pluriannuelles et leur traitement sous ELAP. L'objectif est d'harmoniser les pratiques et de sécuriser les écritures correspondantes, notamment afin de faciliter les travaux de fin de gestion et d'assurer la cohérence des imputations comptables.
- Une sensibilisation des chargés de mission aux travaux de fin de gestion se poursuit par la diffusion d'un calendrier dédié en novembre, facilitant l'anticipation des clôtures et la complétude des dossiers.
- Une note sur la trésorerie est désormais intégrée de manière systématique au compte financier annuel, garantissant une meilleure traçabilité de la gestion de trésorerie.

3. Effets sur la cartographie des risques

Ces actions, bien que d'impact limité à ce stade, contribuent à une meilleure prévention des risques identifiés dans la cartographie 2024, notamment ceux relatifs à :

- la fiabilité du suivi budgétaire infra-annuel,
- la diffusion de la culture financière au sein des services,
- et la sécurisation des conventions pluriannuelles.

Les ajustements opérés se traduisent par une réduction modérée du risque résiduel sur le cycle « programmation et exécution budgétaire ». La mise en œuvre d'un rapportage élargi en 2026 constituera une étape structurante pour consolider ce progrès.

4. Perspectives 2026

Les priorités pour l'année à venir seront :

- le déploiement du suivi budgétaire mensuel auprès des chefs de services,
- la formalisation d'un tableau de bord permettant le recensement des recettes et des dépenses prévisionnelles échelonnées dans le temps avec les dates butoirs dès la réception de crédits extérieurs ;
- la synergie et l'échange de bonnes pratiques avec la référente du contrôle interne comptable (CIC) au sein de l'agence comptable ;
- et la mise à jour de la cartographie des risques à la lumière des nouvelles pratiques de suivi et de formation.

L'année 2025 a permis de consolider la culture de gestion au sein du Parc national de forêts et d'ancrer des pratiques plus régulières de contrôle et de dialogue financier.

Elle a également été marquée par une démarche qualité conduite avec le cabinet Kepler, qui a permis de revoir plusieurs procédures, notamment celle relative à l'élaboration du budget, renforçant ainsi la cohérence et la clarté du processus budgétaire interne.

Par ailleurs, un accompagnement managérial a contribué à redéfinir les contours du Comité de direction, aboutissant à la création d'un CODIR élargi. Cette nouvelle instance constitue désormais un cadre adapté pour le suivi régulier des fiches projets et du budget, favorisant une vision partagée et un pilotage plus intégré.

Les actions engagées confortent la dynamique initiée depuis 2022 et préparent l'établissement à une diffusion plus large du dispositif de contrôle interne, dans un objectif de fiabilité, de transparence et d'amélioration continue de la gestion budgétaire et comptable.



Cartographie des risques 2025 – Programmation et suivi budgétaire

Le processus « Programmation et suivi budgétaire » est celui qui s'avère le plus directement impacté par les actions mises en œuvre en 2025, avec deux abaissements de la cotation du risque résiduel.

| Processus | Procédures | Risques inhérents | | Appréciation du risque inhérent | | | Appréciation du dispositif de maîtrise des risques (organisation, documentation, traçabilité) | Maturité de la gestion du risque | Cotation du risque résiduel | Actions de maîtrise prévues au plan d'action |
|-----------------------------------|---|-------------------|---|---------------------------------|---------------------------|-----------|--|----------------------------------|-----------------------------|---|
| | | | | Impact financier | Probabilité de Survenance | Criticité | | | | |
| Programmation et Suivi Budgétaire | Elaboration et validation du budget | 1 | Mauvaise appréciation des besoins | Red | Yellow | Red | Elaboration des budgets par les Services à partir de Fiches Projet sous EVA. Réalisation d'un dialogue de gestion interne avant validation finale. | Green | Yellow | Homogénéisation des pratiques de renseignement des Fiches Projet |
| | | 2 | Défaut de programmation en AE/CP distinction et projections pluriannuelles | Yellow | Orange | Red | Formation interne GBCP 06/2024 (mais sur la base du volontariat) | Yellow | Orange | Définir et mettre en œuvre un programme de formation continue > Présentation EVA aux nouveaux arrivants et formation annuelle interne au budget |
| | | 3 | Manque de maîtrise des échéances de la programmation budgétaire | Yellow | Yellow | Yellow | Calendrier de construction budgétaire documenté avec Note et Livret de préparation | | | |
| | | 4 | Erreur d'imputation des enveloppes et/ou des codes projet et financeur | Yellow | Green | Green | Fichier Excel des codes Projet et Financeur mis à jour régulièrement | Green | | |
| | | 5 | Défaut de communication et présentation aux instances (OFB, CBR et CA) | Green | Green | Green | Organisation et échéances maîtrisées au niveau du Secrétariat Général et de la Direction | | | |
| | Contrôle, Modification et Rectification | 6 | Défaut de suivi de l'exécution budgétaire, défaut de contrôle du disponible budgétaire | Red | Orange | Red | Suivi mensuel de l'exécution budgétaire en CODIR prévu au CIF 2022 | Yellow | Orange | Périodicité et forme du suivi budgétaire à formaliser > Extraction mensuelle de l'exécution en dépenses et en recettes. A déployer pour suivi en CODIR élargi. |
| | | 7 | Exécution tardive : engagement en fin d'exercice accroissant les restes à payer en fin d'exercice et les difficultés de programmation en CP | Yellow | Yellow | Yellow | Sensibilisation des équipes par SG et DIR au démarrage de la construction du Budget Initial N+1 et du Budget Rectificatif N | Yellow | Yellow | Idem. Envisager de produire et de suivre un échéancier d'exécution budgétaire au niveau des Services |

Pour mémoire, la cartographie 2024 identifiait 28 risques inhérents, dont 4 risques résiduels majeurs et 12 risques résiduels intermédiaires. Les ajustements opérés cette année traduisent une amélioration progressive de la maîtrise des processus budgétaires.